



Candidatures des agents DSFIPE pour le SRE

L'année 2015 avait été faste puisque sur les 7 agents portant candidature en 2014 pour le SRE, 4 d'entre eux ont obtenus leur mutation.

Pourquoi tant de demandes pour le SRE ? Les attraits sont nombreux : financier certainement, géographique parfois, mais sans aucun doute l'opportunité de découvrir une autre sphère de travail fortement ré freinée ses dernières années à la DSFIPE.

En effet, l'arrivée massive de nouveaux effectifs a considérablement bloqué les mutations internes, non soumises à CAP locales puisque considérées sur un même site géographique.

De cette absence de mobilité souhaitée a donc résulté une vague d'une vingtaine de nouvelles candidatures en 2015 pour le SRE.

Cependant les chiffres sont déjà connus et cette nouvelle saignée dans les effectifs de la DSFIPE n'aura pas lieu en 2016 puisque **seules deux ou trois candidatures seront retenues !**

Nous avons déjà légitimement pensé que l'excès de confiance affiché par la direction locale concernant un faible nombre de départs de la DSFIPE trahissait une entente cordiale entre les deux Directions.

Notre Fondé de pouvoir nous a assuré qu'il n'en était rien et que la décision de s'astreindre à un faible recrutement émanait uniquement du SRE, qui souhaite diversifier ses recrutements.

C'est, à n'en pas douter, une réelle déception pour les agents en mal de mobilité et nous serons vigilants quant à l'équité du traitement des futures candidatures.

Fort de cet enseignement, et pour répondre à la demande des organisations syndicales locales, notre Direction a accepté de les associer lors de l'élaboration du mouvement local sans pour autant mettre en place de CAPL. Nous souhaiterions en particulier qu'un retour puisse être fait aux agents qui essuieraient un refus.